

H U M E U R D E B L É

SAUVEGARDE

En 1999, les gouvernants européens adoptaient dans le cadre d'Agenda 2000 une baisse des prix des céréales sensée conforter les débouchés de leurs producteurs. En 2002, l'UE est devenue le déversoir des exceptionnels excédents des récoltes ukrainienne et russe. Si rien ne change, ses achats de blé devraient atteindre 8 millions de tonnes au 30 juin 2002 contre 2,5 au 30 juin 2001 et elle sera le premier importateur mondial. En outre, ses stocks devaient augmenter, malgré la faiblesse de sa production en 2001.

Alors que les exploitants ukrainiens et russes, démunis en moyens de stockage, passent sous les fourches caudines du

négoce des grains, seul capable par ailleurs de leur fournir semences, engrais etc., la Commission européenne n'avait pas voulu jusqu'ici utiliser les marges de manœuvre dont elle dispose pour contrôler la situation. Elle a certes admis fin mars qu'il lui faudra prendre en compte des références de prix plus réalistes pour calculer ses droits de douane, comme les accords internationaux lui en donnent le droit, mais les producteurs français ne peuvent pas attendre. Il faut que l'UE mette en œuvre toutes affaires cessantes la clause de sauvegarde par laquelle l'OMC autorise l'arrêt des importations lorsqu'elles excèdent de plus de 25% le niveau de l'année antérieure.

POLITIQUE AGRICOLE

AIDES À L'AGRICULTURE 2002 AUX USA : LE CONGRES PRÉPARE SES ARRIERES

L'entrée en vigueur en 2002 de la nouvelle loi agricole actuellement en discussion aux Etats-Unis est subordonnée à l'adoption d'un compromis entre le texte de la Chambre des représentants et celui du Sénat dans le courant avril. Au-delà, les délais seraient trop courts et les fermiers ne pourraient pas bénéficier avant 2003 des importantes augmentations d'aides courantes que prévoient les deux chambres (au minimum 45 milliards de \$ en plus sur 10 ans).

Le Congrès, bien sûr, n'ignore pas cet aspect du débat. Un des sénateurs les plus influents en matière agricole, Pat Roberts, a élaboré un projet de loi en faveur de la distribution d'aides d'urgence cette année au cas où la nouvelle loi agricole ne serait pas bouclée fin avril. Ce texte vise au versement de 7,35 milliards de \$ d'aides exceptionnelles aux fermiers avant le deuxième mardi de novembre. Après le versement d'aides similaires en 1998, 1999, 2000 et 2001, il se confirme qu'en la matière, l'exceptionnel est devenu courant. Lorsque la nouvelle loi agricole aura été adoptée, il sera même devenu institutionnel.

MARCHÉS

LA DÉMOGRAPHIE RENDRA L'AGRICULTURE DE L'U.E. PLUS DÉPENDANTE DE L'EXPORT

Une erreur de date ayant empêché la bonne compréhension de cet article dans le numéro précédent, nous le publions à nouveau ci-dessous. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser.

Selon le Population Reference Bureau, organisme américain, la population européenne ne devrait augmenter que de 0,9 % dans l'UE des Quinze entre 2001 et 2025, contre 21,6 % aux Etats-Unis, 26,8 % dans les principaux pays du Groupe de Cairns et 33,7 % dans les pays en développement n'appartenant pas au Groupe de Cairns. Dans les PECO, il y aurait diminution de 3,7 % de la population.

Il en résulte que, dans l'UE, l'agriculture sera plus dépendante de la demande à l'exportation et de débouchés dans les secteurs non alimentaires que dans d'autres grands pays agricoles, quand bien même une augmentation de la consommation alimentaire par personne puisse être envisagée dans les PECO.

D'après Agri US Analyse

FILIERES

FRANCE : LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE SNOBE L'ÉLECTRICITÉ EX BIOMASSE

Rapportant des résultats d'étude sur une unité de cogénération à paille, le numéro 142 de Blé Contact évoquait l'intérêt de l'électricité produite à partir de la biomasse en termes de lutte contre l'effet de serre et d'indépendance énergétique. Il était expliqué en outre que le développement d'une telle production dépendait de diverses mesures. Le rachat de cette électricité à des tarifs suffisamment élevés en est une, comme y encourage la directive européenne sur la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Plusieurs pays voisins l'ont compris - l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Allemagne et le Luxembourg - en adoptant un tarif spécifique de près de 100 euro par megawatt/heure électrique.

Or, un projet d'arrêté est actuellement examiné par notre ministre de l'Industrie qui fixerait le tarif de rachat en France à 49 euro/Mwhe, mesure qui n'aurait d'autre effet que d'entraîner l'arrêt des rares installations existantes...

Cette position est d'autant moins compréhensible que le rapport du Parlement sur la Programmation Pluriannuelle des Investissements instituée par la loi sur l'électricité du 10/12/2000 envisage un tarif de 76 euro/Mwhe, avec un objectif de production de 7 terawatt/heure (7 millions de Mwhe) d'électricité ex biomasse en 2010. Elle n'est pas cohérente non plus avec les orientations de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques. Dans son rapport de novembre 2001 consacré aux énergies renouvelables, celui-ci préconisait d'encourager la biomasse plutôt que l'éolien, secteur pour lequel le tarif de rachat a d'ailleurs été fixé à 69 euro/Mwhe.



BIOCARBURANTS : LA FISCALITÉ FRANÇAISE LÉGITIMÉE À L'UNANIMITÉ À BRUXELLES

Le 26 mars dernier, le Conseil des ministres des Finances de l'Union européenne a autorisé à l'unanimité la France à déroger à la fiscalité sur les hydrocarbures en matière de bio-carburants. Cette décision met fin à l'incertitude juridique qui pesait sur la filière française des bio-carburants depuis le 27 septembre 2000. Les autorités judiciaires communautaires avaient alors annulé une précédente autorisation, accordée celle-là par la Commission européenne, comme fondée sur un texte inadéquat.

La nouvelle autorisation va notamment permettre de débloquent deux projets de TotalFinaElf visant à développer ses capacités de production d'ETBE (additif à l'essence obtenu à partir de bio-éthanol et d'isobutylène), l'un à la Mède (13), l'autre à Donges (44). Le Gouvernement français avait donné le 9 septembre 2000 un accord de principe pour que l'ETBE sortant de ces deux futures unités bénéficie d'exonérations fiscales. Il reste maintenant à déterminer les volumes en cause. Total Fina Elf plaide pour 227 000 tonnes, le ministère des Finances souhaite s'arrêter à 155 000 tonnes et d'aucuns suggèrent qu'au-delà, la fraction de bio éthanol correspondant à la différence soit exonérée à des fins d'incorporation directe dans l'essence.

UN ACCORD-CADRE POUR UNE RELANCE DU TRANSPORT FLUVIAL DES GRAINS

Dans un contexte où la logistique pèse de plus en plus sur le prix final des céréales, compte tenu de la baisse de leur prix au producteur, l'Office National Interprofessionnel des Céréales et Voies Navigables de France ont signé le 13 mars un accord-cadre visant à la relance du transport des grains par voie d'eau. L'objectif est de doubler d'ici 2010 les expéditions de grains par ce mode de transport. Aujourd'hui, il n'y a plus que 10% des expéditions à l'emprunter, malgré la modicité de son coût et une irrigation des 2/3 des zones de collecte des grains par la voie d'eau.

L'accord prévoit de définir par bassin et itinéraire quels volumes transportés actuellement par camion peuvent être transférés à la voie d'eau et quels aménagements du réseau sont nécessaires (rétablissement de profondeur, automatisation des ouvrages de navigation, création d'embranchements fluviaux etc...). Outre les actions entreprises sur ces bases, VNF continuera à accompagner les investissements des opérateurs céréaliers dans du matériel de manutention favorisant des trafics nouveaux.

Cet accord devrait être complété en juin par un contrat de croissance avec les transporteurs fluviaux, qui portera sur la programmation des transports, la traçabilité des marchandises, le renouvellement de la flotte, des innovations de logistique et la formation professionnelle dans le secteur.

COMMUNICATION

QUAND DES COOPÉRATIVES S'UNISSENT POUR ÉLABORER UN KIT DE SITE EXTRANET

" Adhérents. Coop ", structure regroupant 3 instances nationales et 18 coopératives opérant dans le secteur de la collecte des grains, a présenté à l'occasion du dernier Salon de l'Agriculture un kit de site extranet pour faciliter la gestion des relations entre les coopératives et leurs adhérents. Expérimenté jusqu'ici par un grand groupe coopératif avec près de 400 de ses adhérents connectés, ce kit commence à être diffusé de manière plus large. A terme, jusqu'à 120 services ou fonctionnalités seront proposés aux entreprises intéressées, le kit se présentant comme un ensemble de modules indépendants parmi lesquels elles pourront choisir pour constituer leur site, y ajoutant éventuellement des modules spécifiques.

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



Il s'agit par exemple de donner aux agriculteurs la possibilité de suivre leurs comptes adhérent, de commander des produits et services à la coopérative, de mettre leurs productions en vente, de procéder à des simulations, d'entrer dans des processus de traçabilité, de disposer d'informations météo et marchés etc.

La démarche d'Adhérents. Coop a été inspirée par un souci de mutualisation des coûts, investir isolément dans un site extranet sécurisé de ce type revenant à 300 - 375 000 euro alors que 85% des fonctionnalités sont identiques d'une coopérative à l'autre. Unigrains, l'établissement financier des céréaliers, a été associé à l'origine de ce projet. L'ITCF, leur institut technique, fait maintenant partie des partenaires.

INFO CHIFFRES

L'U.E. TERRE D'ACCUEIL POUR LES BLÉS RUSSES ET UKRAINIENS

De juillet à décembre 2001, l'Union européenne a importé près de 50% des blés ukrainiens et russes sur le marché mondial. Durant cette période, l'Ukraine et la Russie ont exporté respectivement 2,83 et 1,284 millions de tonnes de blé selon le Conseil International des Céréales.

Du fait de leurs récoltes exceptionnelles de 2001, leurs exportations totales durant la campagne pourraient s'élever à 5,5 millions de tonnes pour le premier et à 2 millions de tonnes pour le second.

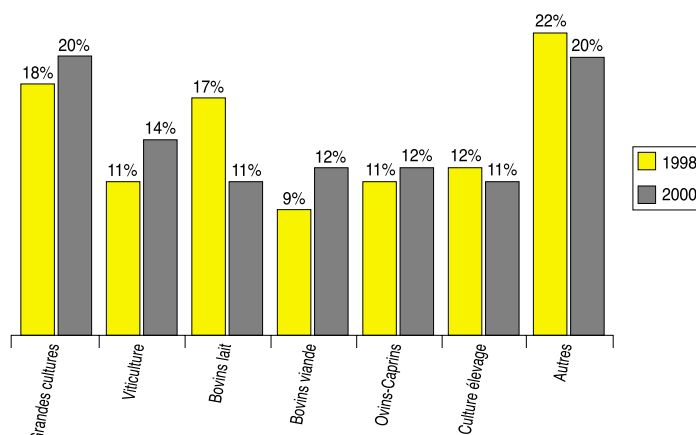
Exportations de blé ukrainiennes et russes durant le 2ème semestre 2001

(1000 tonnes)

Ukraine		Russie	
TOTAL	2 830	TOTAL	1 284
UE	1 322	UE	495
dont Espagne	931	dont Grèce	205
dont Portugal	59	dont Italie	290
Biélorussie	78	Azerbaïdjan	97
Corée du Sud	408	Géorgie	117
		Mongolie	39
Israël	300	Israël	135
Egypte	54	Turquie	86
Maghreb	393	Maghreb	180
Autres	275	Autres	135

D'après CIC

FRANCE : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR ACTIVITÉ DOMINANTE



Source : Ministère de l'Agriculture

Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.